Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 022-212203079-20261012-2026_10_08-DE

Délibération n°2026-10-08

COMMUNE
DE SAINT-JULIEN
(22940)

Date de la convocation :
07/10/2026
Date d'affichage :
07/10/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
L'an DEUX MIL VINGT SIX, le 12 octobre à 19h, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de **Monsieur Gaël LE NOANE, Maire**

Étaient également présents :
Claire ANDRIEUX, Marie BERTHET, Eva CAMARET, Stéphanie DARCEL, Servane DUCHESNE, Catherine GUILLOU, Magalie GUIMARD, Hervé LANOE, Joël LE BORGNE, Charlène LE THERIZIEN, Xavier LE THERIZIEN, Bertrand LECOLLINET, Régis LOSSOUARN, Sabine MARTIN, Michel PEDRON, Gaël RESMOND et Erik UNTERDORFEL

Absent excusé : Vincent JACQUES (procuration à Joël LE BORGNE)

Secrétaire de séance : Catherine GUILLOU

OBJET : DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT MOBILITÉ AUPRÈS DE SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Le conseil municipal devra désigner un référent mobilité auprès de Saint-Brieuc Armor Agglomération.
M. Régis LOSSOUARN propose sa candidature pour être référent mobilité.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de désigner M. Régis LOSSOUARN comme référent mobilité auprès de Saint-Brieuc Armor Agglomération.
- de donner mandat au Maire pour l'exécution de cette décision.

Le Maire,

Gaël LE NOANE

La secrétaire,

Catherine GUILLOU